

SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR UNE THÉMATIQUE SPÉCIALISÉE

Repérage des sites qui permettent de mettre en place une veille dans des domaines de droit particulier ou à partir de mots clés. Cette fiche peut être complétée avec l'ensemble des fiches sur l'actualité juridique, et en particulier Suivre l'actualité juridique et Suivre l'actualité doctrinale.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Principales sources

- 1.1.L'Assemblée nationale
- 1.2.Sénat
- 1.3.Légifrance
- 1.4.Univ-droit
- 1.5.Les bases de données payantes
- 1.6.Blogs juridiques
- 1.7.Twitter
- 1.8.Google alert

2. Le cours en ligne de la bibliothèque Cujas

Vous pouvez avoir besoin d'une veille sur l'ensemble des sources du droit mais dans un domaine particulier. La mise en place de cette veille exige de bien connaître la production éditoriale juridique, afin de sélectionner les sources les plus pertinentes. Dans tous les cas, on ne pourra faire l'impasse sur les grandes revues généralistes (Gazette du Palais, Recueil Dalloz, Semaine juridique) qui concernent tous les domaines de droit.

Voici quelques pistes indiquant les sites qui vous permettent cette approche thématique de la veille.

1. Principales sources

1.1 L'Assemblée nationale



Le [site de l'Assemblée nationale](#) propose :

- Une lettre d'information hebdomadaire
- Les nouvelles publications de l'Assemblée
- Un suivi personnalisé avec la création d'alertes
- Des fils RSS

1.2 Sénat



Le [site internet du Sénat](#) vous permet d'effectuer votre veille législative et parlementaire en vous adressant des

alertes par courriel. Vous pouvez ainsi être prévenu(e) directement de la publication sur le site du Sénat de tout nouveau document sur les sujets qui vous intéressent.

1.3 Légifrance

Le site permet de s'abonner pour réceptionner le [sommaire du Journal Officiel](#).

[Légifrance](#) comprend une rubrique qui renvoie vers l'ensemble des bulletins officiels des ministères.

1.4 Univ-droit



Portail universitaire du **droit**

Ce [portail](#) permet de suivre l'actualité de la recherche juridique française (parutions, colloques, journées d'étude...) dans des sous domaines du droit privé, du droit public, de l'histoire du droit et des sciences politiques.

1.5 Les bases de données payantes



Dalloz actualités : administratif, affaires, civil, européen et international, immobilier, pénal et social



Actualités du droit : affaire, afrique, civil, environnement et qualité, public, pénal, social, tech&droit, transport, vie des professions juridiques et judiciaires

Il est également possible de réceptionner les sommaires des revues.



Newsletters : affaires, civil, fiscal, pénal, professions, public, social, union européenne & international

Il est également possible de réceptionner les sommaires des revues.



Réception des derniers articles d'une revue via les fils RSS.



Action sociale, Assurances, Bioéthique et biotechnologies, Comité d'entreprise, Commande publique, Construction et urbanisme, Difficultés des entreprises, Droit des affaires, Droit des étrangers, Droit du sport, Droit européen des affaires, Entreprise agricole, Environnement et nuisances, Epargne et produits financiers, Formation professionnelle continue, Gestion fiscale, Gestion immobilière, Honoraires de l'avocat, Paie, Recouvrement de créances, Ruptures du contrat de travail, Social, Social agricole, Transactions immobilières, Veille et conformité



Droit comptable, Droit des affaires, Droit social ,Droit fiscal, Comptable, Immobilier, Associations, Patrimoine

LegalNews

Brèves d'actualités juridiques dans tous les domaines du droit

EUROPRESSE

Europresse va être utile pour effectuer une veille dans la presse généraliste et spécialisée. La base contient plus de 68 000 sources issues de secteurs divers et variés. Les sources couvrent de nombreuses aires linguistiques.

1.6 Blogs juridiques

Il pourra aussi être intéressant de suivre des blogs juridiques. Emmanuel Barthe, du blog précisément.org, fait un point sur les [annuaires de blogs juridiques](#).

1.7 Twitter



Twitter est très investi par les institutions juridiques et par les professionnels du droit, ce qui en fait un vrai outil de veille juridique. Vous pouvez soit suivre directement un compte soit veiller sur des [mots clés](#).

1.8 Google alert



Outil d'alerte mail proposé par Google, qui vous envoie des alertes lorsque du contenu qui contient vos termes de recherche est publié sur le web.

Vous pouvez vous créer des alertes dans d'autres langues que le français, mais il faudra veiller à choisir la bonne région dans les critères. L'usage de ce service ne doit pas dispenser d'avoir un regard critique sur l'information récupérée : date, auteur, sources citées...

L'opérateur site:nom de domaine permet de limiter sa veille à un site en particulier. Exemple : "site:lemonde.fr AND "indemnité de licenciement"

L'opérateur filetype:PDF ne vous enverra que des documents au format PDF, plus susceptibles de contenir de la littérature qualitative (rapports, études, articles scientifiques...).

2. Le cours en ligne de la bibliothèque Cujas



La BIU Cujas propose, en libre accès sur l'EPI (espace pédagogique interactif) de Paris 1, un [cours en ligne de veille juridique](#). On y trouvera notamment une liste de fils RSS thématiques proposés par les bases de données gratuites et payantes. Un tutoriel explique également comment utiliser l'agrégateur de fils RSS Feedbro Reader, l'intérêt de Twitter pour la veille et quels sont les opérateurs de recherche pertinents du service Google alerte.

Fiche réalisée par : Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas), mise à jour par Cyprien CARACO (BIU Cujas).

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).